



CIAS PAYS TARUSATE

Délibérations du Conseil d'Administration du 24 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-quatre juin à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du CIAS PAYS TARUSATE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du conseil - 1er étage, sous la présidence de Patricia LOUBERE, Vice-Présidente.

Date de la convocation : mercredi 19 juin 2024

Présents :

Jean Didier BATBY, Patricia LOUBERE, Armandine BEAUGIER, Muriel BERGES, Jean René HAUQUIN, Evelyne COURROS, Sabine DEHEZ, Danièle DINCLAUX, Sylvie DUFAU, Véronique TOUYA, Cécile GARRIDO, Colette LAPEYRE, Geneviève MALET, Marie-Hélène PALLARES, Patrick POSTIS, Michèle PROSPER, Nicolas SAUGNAC

Absents :

Laurent CIVEL, Thierry BIBES, DOMINIQUE DUBARRY, Sylvie DUBOURG-DAUGREILH, Jean-Marc HAUQUIN, Jacques LARRIEU, Bernard POCH, Annick SOUBIROU

Pouvoirs :

Christian BENESSE a donné pouvoir à Sabine DEHEZ, Sandrine BLAISUS a donné pouvoir à Danièle DINCLAUX, Marcel BOUTET a donné pouvoir à Sylvie DUFAU, Jean-Marie DOUTHE a donné pouvoir à Marie-Hélène PALLARES, Jacques DURAND a donné pouvoir à Armandine BEAUGIER, Laurent NOLIBOIS a donné pouvoir à Nicolas SAUGNAC, Jean-Pierre POUSSARD a donné pouvoir à Geneviève MALET, Jean-Marie SAUBANERE a donné pouvoir à Muriel BERGES

Nombre de membres afférents	33
Nombre de membres en exercice	33
Présents	17
Pouvoirs	8
Votants	25

N° 20240624-003

CIAS - RECRUTEMENT SAISONNIER

VU l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique,

VU le code général de la fonction publique, notamment l'article L.332-23 2°,

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Madame la Vice-Présidente expose,

Il est nécessaire de prévoir la création de 2 emplois non permanents à temps complet d'adjoint administratif, catégorie hiérarchique C en raison d'un accroissement saisonnier d'activité dans les services administratifs du CIAS pour la période estivale.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, ADOPTE A L'UNANIMITE,

ARTICLE 1 :



CREER 2 emplois non permanents à temps complet d'adjoint administratif, emploi de catégorie hiérarchique C pour faire face à l'accroissement saisonnier d'activité dans les services administratifs du CIAS.

ARTICLE 2 :

L'agent recruté sera chargé d'assurer les fonctions de gestionnaire administratif polyvalent (accueil, courrier, ...)

ARTICLE 3 :

L'agent recruté sera rémunéré sur la base de l'indice brut 367 correspondant au 1 échelon de l'échelonnement indiciaire du grade de d'adjoint administratif, emploi de catégorie hiérarchique C,

ARTICLE 4 :

Le recrutement de l'agent se fera par contrat de travail de droit public conformément à l'article L.332-23 2° du code général de la fonction publique pour une durée maximale de 6 mois sur une période consécutive de 12 mois.

ARTICLE 5 :

Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

ARTICLE 6 :

Madame la Vice-Présidente est chargée de procéder aux formalités de recrutement.

ARTICLE 7 :

La présente délibération peut faire l'objet, d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

ARTICLE 8 :

Monsieur le Président est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Signé le **27 JUIN 2024**

Patricia LOUBERE
La Vice Présidente du CIAS



« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. »